

Compte rendu de séance

Séance du 17 Juillet 2019

L' an 2019 et le 17 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de  
CANN Joël Maire

**Présents** : M. CANN Joël, Maire, Mmes : LEON Nathalie, LOIRE Carole, MM : AUVRET Stéphane, BARON Jacques, BAUCHET Philippe, CLOAREC Bertrand, LEON Arnaud, PITON Paul, PRIGENT Robert

Excusé(s) : Mme ROIGNANT Murielle, M. CANN Arnaud  
Procuration: PERROT Philippe à Paul PITON

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 11/07/2019

**Date d'affichage** : 11/07/2019

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 07/08/2019

et publication ou notification  
du : 07/08/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BARON Jacques

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

DM 1 - EMPRUNT - 38\_2019

FRAIS DE SCOLARITE 2018/2019 - 39\_2019

TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - ROUTE DE LA MARTYRE - 40\_2019

**DM 1 - EMPRUNT**  
**réf : 38\_2019**

Le CMB nous réclame une mise à jour du budget 2019. En effet, ce dernier prévoit 50 000€ d'emprunt. Une hausse de 30 000€ est à faire, une décision modificative est donc à voter.

+ 30 000 au compte 1641 (recette d'emprunt)

+ 30 000 au compte 2315 (dépenses de travaux)

Cela ne signifie pas que nous réaliserons plus de dépenses, ce n'est que du prévisionnel budgétaire.

**A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)**

**FRAIS DE SCOLARITE 2018/2019**  
**réf : 39\_2019**

Chaque année, le conseil définit le montant de la participation financière demandée aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés au TREHOU. L'outil de calcul de l'Education Nationale fait apparaître un montant de 620 € par élève.

Il est proposé de reconduire cette somme pour l'année scolaire 2018/2019.

**A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)**

**TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - ROUTE DE LA MARTYRE**  
**réf : 40\_2019**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et communications électroniques, Route de la Martyre.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune du Tréhou afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Réseau BT : 90 000 € HT  
⇒ Eclairage Public : 23 500 € HT  
⇒ Communications électroniques (génie

civil) : 14 000 € HT

*Soit un total de 127 500 € HT.*

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 92 000 € HT  
⇒ Financement de la commune :

0 € pour la basse tension

21 500 € HT pour l'éclairage public

16 800 € TTC pour les communications électroniques

Soit au total une participation de 38 300 €.

Les travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est donc calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 16 800 euros TTC.

Les travaux sur les réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et communications électroniques, Route de la Martyre,
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 38 300 euros,
- ◆ Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

**A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)**

#### **Questions diverses:**

- Enquête publique pour le PLUI
- Chemins de randonnée : la CCPLD vient en mairie le 16/9 à 9h pour faire un point afin de créer un inventaire en partenariat avec l'ONF.
- Fermeture de la mairie du 22/7 au 2/8.
- Echo allégé hors-série avec l'essentiel (dates à retenir) fin août
- Kandy : le dossier n'avance pas. Les travaux sont en stand-by. Il faudra faire une réunion avec les bénévoles afin de les relancer.
- Travaux voirie : la partie commune CUMA/hangar est faite par ABGRALL. Les travaux Route de Runveguen vont démarrer en septembre.
- Nathalie LEON : mettre 1 stop au bourg Route de La Martyre à l'entrée de l'école à cause de la vitesse.

- Bac à fleurs : Un est cassé route de Tréflévénez.
- Route de Tréflévénez/route de la Martyre : faire 1 cheminement piéton.

Séance levée à: 19:45